

Le Comité central des sociétés allemandes de la Croix-Rouge, la Société patriotique des Dames, et la plupart des sociétés régionales y étaient représentés. L'assemblée opéra quelques légères modifications aux statuts, y inséra une clause assurant une pension de retraite aux sœurs de la Croix-Rouge, et prit la résolution d'adopter pour ces dernières un emblème distinctif. Ce fut une petite plaque de métal émaillé, qui se fixe sur l'épaule gauche et porte une croix rouge sur fond blanc, surmontée de la couronne impériale et entourée des mots : « Union des sociétés de la Croix-Rouge ».

JUBILÉ DE L'ASSISTANCE VOLONTAIRE DES BLESSÉS

Le 25 octobre, sous la présidence de M. de Knesebeck, a eu lieu une séance du Comité central des sociétés allemandes de la Croix-Rouge, pour s'occuper du jubilé de tous les organes de l'assistance volontaire, que l'impératrice d'Allemagne se propose de faire célébrer. Cette fête doit être organisée pour une date encore indéterminée, et toutes les institutions de la Croix-Rouge, ainsi que les ordres de chevalerie, doivent y être représentés. Une Commission, chargée des préparatifs nécessaires, et dans laquelle la Société patriotique des Dames sera représentée par deux membres, se réunira sous la présidence de M. de Knesebeck.

ORDRE DE SAINT-JEAN ¹

Le nouvel hospice de Sterkrade ² a été, conformément aux prévisions, terminé dans le courant de l'été 1895 et inauguré le 14 septembre, par un service religieux célébré dans la chapelle, et par une sorte de consécration des quatre diaconesses qui y seront attachées.

¹ Extrait du journal *Das Rothe Kreuz*, 1895, n° 19.

² Voy. T. XXV, p. 127.

Depuis 1892, un nouveau refuge fondé à Miechowitz, en Silésie, est venu s'ajouter aux vingt-cinq maisons existantes, et le nombre des diaconesses protestantes, dans le sein de l'église évangélique nationale, s'est élevé à 5284.

LA CROIX-ROUGE ET LES HÔPITAUX POPULAIRES
D'APRÈS LE D^r PANNEWITZ

Dans un article publié par le journal allemand *Das Rothe Kreuz* ¹ le Dr Pannewitz, médecin d'état-major, résume la satisfaction des besoins sanitaires les plus pressants qui se manifestent en Allemagne en deux tâches principales, pour l'accomplissement desquelles il fait appel à toutes les institutions existantes dans ce pays. Ce sont, d'une part, l'organisation complète des secours en cas d'accidents et de maux subits, avec le concours des associations professionnelles, et, d'autre part, la fondation d'hôpitaux populaires ou sanatoriums pour les poitrinaires sans ressources, avec la collaboration des institutions d'assurance contre la vieillesse et l'infirmité.

Dans le développement du second de ces objets, il montre à quel point les Sociétés de la Croix-Rouge, grâce à leur organisation centralisée, à leurs puissantes ressources, à l'autorité qu'elles se sont acquise et à leur diffusion sur tout le territoire allemand, seraient susceptibles de contribuer efficacement à la création de ces hôpitaux populaires. En outre, en favorisant la multiplication des établissements de ce genre, elles travailleraient à la réalisation des buts divers qu'elles poursuivent, puisqu'elles se sont donné pour tâche, en temps de paix, de préparer pour les blessés d'une guerre éventuelle le plus grand nombre possible d'abris et de refuges, où ils puissent trouver des soins éclairés et complets.

Nous ne faisons que mentionner cet article, qui sort à maints égards du cadre de notre *Bulletin*, mais qui est assez important et assez riche en aperçus de tout genre, pour que nous attirions sur lui l'attention de nos lecteurs.

¹ 1895, n^o 21.